

REGION LIMOUSIN

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT N° 2007 - 03

**AVIS SUR
LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2007**

*Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du
Limousin lors de la séance plénière du 16 mars 2007*

Rapporteur Général

M. Raymond BAURIAUD

AVIS SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2007

*Adopté par le Conseil Economique et Social Régional du Limousin lors de la
séance plénière du 16 mars 2007*

Rapporteur Général

M. Raymond BAURIAUD

VOTE

POUR	47
CONTRE	8 <i>Les représentants du Comité régional CGT</i>
ABSTENTION	1 <i>Le représentant de la Fédération des Caisses d'Allocations Familiales</i>

***L'avis du CESR sur le Budget Primitif 2007
est adopté à la majorité.***

Conformément à l'article 25 de la loi n°92-125 du 6 février 1992, le Conseil Economique et Social Régional du Limousin présente son avis sur le projet de budget primitif 2007.

- ⇒ **M. MUSSET**, pour la commission n°1 « Education – Formation » ;
- ⇒ **M. MOYEN** pour la commission n°2 « Développement Social, Culturel et Sportif » ;
- ⇒ **M. BOYER** pour la commission n°3 « Aménagement du Territoire » ;
- ⇒ **M. LIMOUSIN** pour la commission n°4 « Développement Economique et Emploi » ;
- ⇒ **M. BAURIAUD** pour la commission n°5 « Finances et Planification »

Le président et les membres du Conseil Economique et Social Régional tiennent à remercier Mesdames et Messieurs les agents du Conseil Régional et du Conseil Economique et Social Régional pour leur efficace collaboration à ces travaux.

TABLE DES MATIERES

RAPPORT GENERAL	2
« ACTIONS STRATEGIQUES»	5
CHAPITRE 1 « FORMATION, CULTURE ET SPORT »	6
CHAPITRE 2 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »	12
CHAPITRE 3	21
« ECONOMIE ET EMPLOI ».....	21
CHAPITRE 4	27
« EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE »	27
CHAPITRE 5	28
« COMMUNICATION ET CITOYENNETE »	28
CHAPITRE 6 « SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE »	29
DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL OU STRATEGIQUE PRONONCEES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'AVIS.....	30

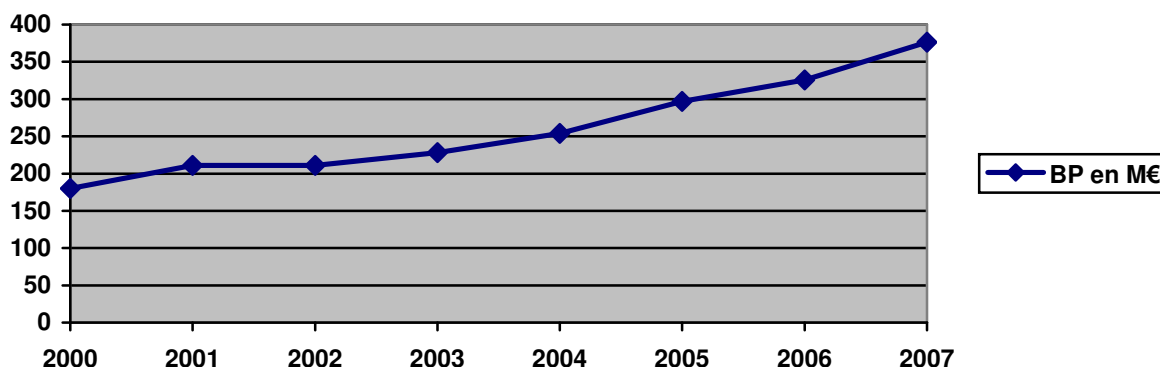
RAPPORT GENERAL

Tout d'abord, le **CESR** tient à relever la qualité de la nouvelle présentation des documents qui facilite l'appréhension de la stratégie régionale.

Le **CESR** souligne que le nouvel exercice budgétaire pour l'année 2007 s'inscrit dans un contexte de changement et de transition, marqué par :

- la mise en place de la nouvelle nomenclature comptable M71 (en remplacement de la M51) qui présente désormais le budget par fonctions ;
- l'achèvement d'un certain nombre de programmes et des politiques contractuelles (CPER, politiques territoriales ;...) et la mise en œuvre des nouvelles orientations (Contrat de projets Etat/Région, Programmes Opérationnels 2007-2013 ; ...).

Evolution du Budget Régional depuis 2000 :



① Analyse des dépenses

Tableau récapitulatif de l'évolution des dépenses entre 2006 et 2007

RUBRIQUES	EVOLUTION 2006/2007
Formation, Culture et Sport	+24,76%
Aménagement du Territoire	+5,71%
Economie et Emploi	+8,65%
Europe et Coopération internationale	-27,82%
Communication et Citoyenneté	+12,47%
Se donner les moyens de l'ambition régionale	+36,92%
TOTAL DES DEPENSES REELLES	+ 15,52%

Le projet de budget primitif 2007 est arrêté à **376,23 M€**, ce qui représente une hausse de **15,52%** par rapport à l'exercice budgétaire antérieur (avec les dépenses d'ordre, le BP 2007 s'élève à 395,77 M€).

Quant aux autorisations de programme et autorisations d'engagement (AP/AE), elles s'élèvent à **275,37 M€** et enregistrent ainsi une diminution importante de **19,90%** par rapport au BP 2006 (on relève même des baisses de 47% et 51% sur les chapitres Formation et Europe).

Concernant les crédits de paiement, le **CESR** note que ces fortes augmentations s'expliquent en grande partie par les trois facteurs suivants :

- une hausse sensible des dépenses d'infrastructures sur les programmes routiers et ferroviaires ainsi que sur les crédits consacrés à l'environnement,
- la mise en place du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) qui appelle des crédits en hausse sur plusieurs programmes (service d'accompagnement des entreprises, économie sociale et solidaire, ...),
- la poursuite de l'intégration des compétences transférées par la loi du 13 août 2004, en particulier celles relatives au transfert des TOS et à la prise en charge de la totalité du coût du transfert de la commande publique de l'AFPA.

② Analyse des recettes

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT en M€	EVOLUTION 2006/2007	% du BP
Recettes propres	4,07	+88,12%	1,08%
Dotations et Subventions	156,30	+3,09%	41,54%
Compensation acte II décentralisation	40,27	+254,41%	10,71%
Dotations Europe	8,85	-30,57%	2,35%
Recettes fiscales	84,64	+19,85%	22,50%
• Indirectes	27,07	+62,51%	7,20%
• Directes	57,57	+6,68%	15,30%
Emprunt	82,10	+6,37%	21,82%
TOTAL DES RECETTES REELLES	376,23	+15,52%	100%

Les dotations et les subventions représentent près de 41,5% des ressources régionales (hors mise en jeu des prêts revolving). Elles restent pratiquement stables par rapport au BP 2006 (+1%). Le montant exact n'étant pas connu, les sommes proposées ont été calculées par rapport aux pourcentages d'actualisation figurant dans la Loi de finances 2007.

Même si le **CESR** note que les compensations de l'acte II de la décentralisation s'élèvent à 40,27 M€ (soit une augmentation par rapport à l'année précédente de 10,71%), il regrette, néanmoins, que ces recettes soient inférieures aux dépenses prévues par la Région en 2007 pour exercer les compétences transférées.

Le **CESR** note, également, que les dotations de l'Union européenne enregistrent une baisse de plus de 30% en 2007 (correspondant au montant de crédits prévus au titre de la

subvention globale), et poursuivent leur affaiblissement relatif, puisqu'elles ne représentent plus que 2,35% de l'ensemble des recettes, confirmant, ainsi, leur diminution des trois dernières années (3,3 % en 2006, 4,1% en 2005, 4,4% en 2004).

Le **CESR** relève, par ailleurs, que le produit de la fiscalité connaît, cette année, une hausse importante de presque 20%. L'augmentation est particulièrement sensible pour la fiscalité indirecte (+62,51%) en raison de l'incorporation dans cette rubrique de la modulation de la TIPP qui s'élève cette année à 8 979 427 € (8 924 570 € en 2006).

Quant à la fiscalité directe, le CESR regrette l'évolution sensible des taux, qui après une hausse en 2005 et 2006, augmentent de nouveau dans une fourchette de 5,03% (taxes foncières) à 7,30% (taxe professionnelle), ce qui représente un frein aux politiques d'accueil et de développement économique menées par la Région.

L'emprunt, pour sa part, connaît une augmentation de près de 7% par rapport à 2006, et reste à un niveau important (82,10 M€). Le **CESR** souhaite qu'il soit uniquement destiné au financement des investissements structurants, tels que ceux relatifs aux infrastructures de communication.

En définitive, le CESR constate qu'en 2007 une partie des charges nouvelles seront financées par l'augmentation de la fiscalité directe et par le recours à l'emprunt d'équilibre. Cette stratégie financière de l'exécutif régional, à la fois contrainte et voulue, conduit le CESR à :

- **regretter, une nouvelle fois, l'insuffisance des dotations pour les transferts de compétences, qui oblige la Région à se substituer au désengagement de l'Etat ;**
- **rappeler que l'emprunt ne doit, en aucun cas, servir à financer les dépenses de fonctionnement ;**
- **souhaiter une réforme ambitieuse de la fiscalité locale visant à concilier une meilleure lisibilité et davantage de justice fiscale, notamment à partir d'une véritable péréquation prenant en compte la réalité économique et sociale du Limousin.**

« ACTIONS STRATEGIQUES »

PREPARATION DU VOLET INTERREGIONAL LOIRE DU CONTRAT DE PROJETS 2007-2013 ET DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIREGIONNAL LOIRE

Le **CESR** souscrit aux orientations que la Région propose de retenir pour le Limousin, dans le cadre de ce contrat, à savoir :

- la prévention des inondations ;
- la préservation des espaces et des espèces ;
- la valorisation du patrimoine et du développement durable.

Ces orientations seront financées par le projet CPEIR Loire d'un montant de 129,5M€ et le programme opérationnel plurirégional Loire qui viendra abonder ce projet à hauteur de 33M€. L'implication de la Région pour soutenir ces actions s'élèvera à 4M€.

CHAPITRE 1 « FORMATION, CULTURE ET SPORT »

Le **CESR**, qui a noté que l'année 2007 se plaçait dans un contexte transitoire (fin du CPER 2000-2006, mise en place du CpER 2007-2013, fin des programmes européens et attente de la concrétisation de la maquette européenne 2007-2013), se demande comment la Région va pouvoir assurer la poursuite de certains dispositifs de formation qui montrent pourtant toute leur pertinence.

Par ailleurs, le **CESR** regrette que la décentralisation démultiplie les transferts de compétences aux Régions sans que ces dernières puissent être assurées d'obtenir les moyens correspondants à ces nouvelles charges. Cela est d'autant plus vrai en Limousin où le potentiel fiscal n'est pas extensible. Aussi, le **CESR** souhaite attirer l'attention sur cette inquiétante évolution et rappelle que la Région Limousin ne pourra pas toujours compenser le désengagement de l'Etat et de l'Europe.

Inscription au BP 2007 = 152 403 330 € en CP 99 403 330 en AP / AE

Premier poste budgétaire de la Région le chapitre FORMATION, CULTURE ET SPORT affiche une évolution de +24,76% par rapport au BP 2006. Les principales augmentations concernent les travaux dans les lycées, le financement des écoles du secteur médico-social, la formation professionnelle et notamment le financement de la commande publique de l'AFPA.

Orientations stratégiques	Projet BP 2007	Variation 2007/2006
1.1. Offrir aux jeunes Limousins des formations...	81,71 M€	+8,66%
1.2. Soutenir le développement de l'enseignement...	11,38 M€	+8,78%
1.3. Favoriser la formation tout au long de la vie...	46,46 M€	+50%
1.4. Promouvoir l'épanouissement des Limousins...	6,21 M€	+1,6%
1.5. Renforcer l'attractivité des territoires...	6,63 M€	-17,3%

1. Offrir aux jeunes Limousins des formations initiales variées et de qualité

► Assurer aux lycéens du Limousin les meilleures conditions de formations

Les priorités de la Région s'articulent autour de deux axes principaux:

1. Le fonctionnement des établissements ;
2. L'adaptation des locaux et des équipements aux exigences pédagogiques.

Le **CESR** attire l'attention de l'exécutif régional sur les difficultés de fonctionnement qu'a entraîné l'arrêt des travaux de rénovation dans certains établissements scolaires. Par ailleurs, il regrette que des engagements pris de longue date (bien avant la phase II de la décentralisation et le transfert des TOS) n'aient pas été respectés en la matière. Le **CESR** s'interroge sur le positionnement de la Région dans certains secteurs qui ne relèvent pas

obligatoirement de ses compétences alors que, dans le même temps, elle n'a pas honoré tous ses engagements. Le **CESR** demande que des choix politiques soient faits afin que les nouvelles orientations en matière de rénovation d'établissements n'entraînent plus les dysfonctionnements que l'on connaît aujourd'hui. Il y aurait lieu de ne pas s'engager sur un projet si l'on n'est pas sûr de pouvoir l'assumer jusqu'à son terme.

Par ailleurs, et conformément aux préconisations de la loi du 13 août 2004, la Région a souhaité s'impliquer dans la définition des priorités fonctionnelles de la carte scolaire. Le **CESR** qui avait été saisi par le conseil régional sur cette question et qui a rendu ses conclusions en mars 2006 (*cf. Avis 2006-03, L'évolution à moyen terme de la carte des formations professionnelles initiales*), apprécie que certaines de ses préconisations aient été retenues par l'exécutif régional :

- la question du maillage territorial ;
- le maintien de formations rares ;
- la création de classes passerelles ;
- le développement de formations liées à des secteurs porteurs comme ceux du social et de l'aide à la personne...

Toutefois, le **CESR** rappelle au Rectorat et à la Région qu'il est primordial qu'ils anticipent et prennent position dans certains domaines innovants, comme celui de l'Infographie par exemple, pour lesquels il n'existe pas encore de formation. Il appartient à la Région et au Rectorat d'attirer l'attention des ministres concernés sur les besoins régionaux en ce domaine.

Enfin, concernant l'idée d'intégrer des publics différents dans les lycées (apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, etc.), le **CESR** est conscient de l'intérêt de service public recherché : la possibilité d'offrir, à tous, un égal accès à des formations de qualité. Toutefois, il rappelle que l'unité de lieu ne peut impliquer la mixité systématique des publics dans les classes. C'est pourquoi, il souhaite que ce dossier soit étudié avec la plus grande attention. Il y a lieu de s'assurer, dans les secteurs où les regroupements "d'apprenants" s'avèreraient opportuns, que les conditions d'accueil des différents publics soient garanties.

► Former aux métiers du social, du médico-social et du paramédical

La Région a versé aux deux secteurs sanitaire et social, au titre de l'année 2006, 9 965 719,15 €. Le montant de la compensation financière 2006 de l'Etat s'élevait à 9 967 938 €. Cependant, il est à noter que la compensation au titre des bourses du secteur sanitaire et social ne couvre pas, à ce jour, totalement le montant des dépenses régionales (-15%).

Le **CESR** demande que le futur Schéma des Formations Sanitaires et Sociales, auquel il est associé, prenne en compte les spécificités démographiques et évalue les potentialités du Limousin en matière de formation. C'est pourquoi, il demande que l'expérimentation de l'allocation d'études "fidélité santé" à destination des élèves infirmier(e)s soit élargie aux étudiants en médecine et /ou bien aux élèves kinésithérapeutes également très peu nombreux à s'installer en Limousin à la fin de leurs études.

Répondre aux besoins de formation en alternance par l'apprentissage

En 2006 :

- 3 884 apprentis ont été accueillis et formés dans les 25 CFA du Limousin
- 3 500 apprentis ont bénéficié de la dotation régionale de rentrée de 60 €.

Le **CESR** souscrit à l'action de la Région en matière d'apprentissage d'autant qu'elle a retenu le principe de complémentarité des voies de formations (professionnelle et apprentissage) préconisé par le **CESR** en mars 2006¹.

Par ailleurs, le **CESR** approuve les modifications d'attribution de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF). Cela constitue notamment pour les entreprises une incitation à l'embauche d'apprentis de plus de 20 ans sans qualification et, par là même, d'œuvrer en faveur de l'emploi des jeunes.

2. Soutenir le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Limousin

➤ Consolider le rôle majeur de l'Université et de la Recherche en Limousin

Le **CESR** note avec satisfaction que les travaux de construction du campus de Brive, du Centre Européen de la Céramique se concrétisent. Par ailleurs, il regrette que le budget pour la réalisation des locaux du Pôle X-Lim, ne soit pas encore complètement parachevé - il manque encore 30%.

➤ Contribuer à offrir des conditions attractives aux étudiants et aux jeunes chercheurs

Il est prévu de transformer la 3^{ème} année de **bourses doctorales** en allocation qui s'apparenterait à un salaire à l'instar des allocations de Recherche de l'Etat. Le **CESR** qui perçoit bien les avantages de salarier les doctorants et donc de les fidéliser sur le territoire Limousin, se demande :

- ce que cela implique concrètement en termes de coûts pour l'Université, d'autant qu'il n'y a pas de raison que les deux premières années ne soient pas également concernées par cette évolution ;
- et si cette évolution ne va pas, à la fois, obérer le montant et le nombre de bourses attribuées?

3. Favoriser la formation tout au long de la vie

A compter du 1^{er} janvier 2007, les crédits versés par l'Etat à l'AFPA sont transférés à la Région - ce qui a pour effet direct, par rapport au BP 2006, de multiplier par deux les crédits de paiements de l'exercice budgétaire 2007.

➤ Permettre à chacun de construire, réaliser et faire évoluer son projet professionnel

Dans le cadre du SRDE et de la mise en place de la Cité des Métiers, la Région envisage de participer, avec le Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, au programme

¹ L'évolution à moyen terme de la carte des formations professionnelles initiales, Avis 2006-03, p. 33

d'accompagnement des personnes et des entreprises. Elle souhaite plus particulièrement soutenir les actions d'accompagnement individualisé. Le **CESR** approuve cette démarche qui aura l'avantage de bien cibler les souhaits des candidats et leur permettra de s'approprier des savoir-faire et d'acquérir des compétences professionnelles.

En 2005, le **CESR** avait émis quelques réserves quant à la création des Maisons de l'Emploi et de la Formation. Il avait proposé, pour réaliser des économies de moyens, de mutualiser les structures existantes. Aujourd'hui, il semble que la mise en réseau des prochaines créations soit à l'ordre du jour. Le **CESR** restera cependant vigilant sur ce dossier. Il y a lieu d'éviter de favoriser l'empilement des structures quand on peut optimiser les moyens existants.

Enfin, le **CESR** accueille favorablement l'expérimentation d'une formation à distance en faveur des porteurs de projets de création/reprise d'entreprise. En effet, ce choix est d'autant plus judicieux qu'il permettra aux candidats de bénéficier d'une offre de formation, quel que soit leur lieu de résidence.

► Accompagner les initiatives économiques par la formation

L'année 2007 verra la concrétisation du dispositif régional en faveur de la formation des bénévoles. Le **CESR** indique qu'il proposera lors de la séance plénière de juin 2007 son autosaisine " Du bénévolat au volontariat" dans laquelle il s'interroge justement sur l'évolution des formes du bénévolat et sur les fondements de la crise du bénévolat.

4. Promouvoir l'épanouissement des Limousins par l'accès à la culture et au sport

► Affirmer la culture pour tous par la création d'œuvres et la diffusion artistique

Le **CESR** a pris connaissance des différentes actions menées en faveur de la création d'œuvres et de la diffusion artistique qui affichent, depuis 2004, des taux d'engagement très satisfaisants.

La rationalisation des moyens affichée par la Région, notamment dans le secteur des arts plastiques, semble intéressante. C'est pourquoi le **CESR** agrée la volonté de la Région de créer un Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) qui regrouperait les missions de sensibilisation des publics, de formation, de communication et d'édition. Par ailleurs, et pour aller plus loin sur cette question de la rationalisation des moyens, le **CESR** souligne, qu'à travers les trois priorités affichées par la Région, on perçoit la ligne générale de sa politique culturelle.

Concernant l'évolution de l'association Musique et Danse vers de nouvelles missions d'Observatoire Régional de la Culture, le **CESR** espère que tous les personnels conserveront un emploi. Il s'interroge sur le niveau de compétences dont ils devront faire preuve pour remplir leurs nouvelles missions qui seront très différentes de celles précédemment exercées. Une adaptation sera sans doute nécessaire avec, pourquoi pas, la mise en place d'un plan de formation.

Le Conseil Régional a adopté en séance plénière du 19 octobre 2006 le principe d'engager la Région à devenir membre fondateur de la future Fondation La Borie. Le **CESR** regrette

que la Région soit le seul membre fondateur. Il souhaite que la composition du conseil d'administration traduise clairement ce rôle prééminent.

Enfin, le **CESR** regrette que l'Etat n'assure pas ses missions de services publics de proximité en se retirant de tous les festivals qui n'ont pas une envergure nationale.

► Favoriser les pratiques artistiques et la sensibilisation culturelle

Le **CESR** regrette que la mise en place du dispositif chéquiers jeunes culture et sport soit reportée à 2008 même s'il est bien conscient des difficultés de sa mise en œuvre et de son coût. Attractif, ce chéquier constitue un outil indispensable pour le développement des pratiques culturelles et sportives chez les jeunes Limousins.

► Structurer l'accès aux métiers artistiques et culturels

Le **CESR** a noté que la Région souhaite, dans le cadre de la réorganisation des enseignements artistiques prévue par la loi du 13 août 2004, faire évoluer l'Académie théâtrale qui enregistre un déficit chronique. Le **CESR** approuve l'idée de créer un Etablissement d'Enseignement Supérieur qui délivrera un Diplôme National Supérieur de comédien, danseur, musicien... Le **CESR** considère que la professionnalisation de ces métiers constitue une avancée et souligne que ce projet, certes ambitieux, constituera pour le Limousin un atout supplémentaire en termes d'image et d'attractivité (via des formations innovantes). En outre, le **CESR** indique que le caractère interrégional qui souhaite être donné à ce projet assurera sa viabilité.

Par ailleurs, concernant l'organisation du schéma régional des enseignements artistiques inscrit dans le PRDF, le **CESR** remarque, qu'encore une fois, un transfert de compétences à été décidé sans qu'aucune évaluation des coûts ni aucun audit auprès des collectivités concernées n'aient été conduits. Par conséquent, le **CESR** demande que les modalités de ce transfert de compétences soient clarifiées.

Toutes ces actions et dispositifs œuvrent en faveur de la professionnalisation de ce secteur. Aussi, le **CESR** comprend et approuve la décision de la Région d'optimiser ses actions en les recentrant vers les professionnels.

► Favoriser par la formation l'épanouissement personnel des acteurs du sport et la professionnalisation des structures

Dans ce secteur aussi, les taux d'engagements et de consommation des crédits sont très satisfaisants. Le **CESR** considère que le dynamisme des actions engagées par la Région contribue à diffuser une image positive du Limousin.

► Renforcer la concertation et la coopération pour un développement partagé des Activités Physiques et Sportives

Concernant le projet de création de la Maison Régionale des Sports, il est à souhaiter qu'il puisse se concrétiser rapidement.

5. Renforcer l'attractivité des territoires par l'offre culturelle et des pratiques sportives

► Améliorer la valorisation du patrimoine régional

Le **CESR** souligne que la réalité de la limitation des budgets n'est pas rédhibitoire pour mener des actions de valorisation du patrimoine. En effet, le partenariat de la Région avec la Fondation du Patrimoine qui œuvre notamment en faveur du mécénat populaire en témoigne. Le **CESR** précise qu'il existe, sans aucun doute, des possibilités d'élargir les sources de financements en sollicitant davantage le mécénat et en faisant émerger des projets de valorisation, éligibles aux aides européennes.

Par ailleurs, le **CESR** approuve la volonté de la Région de déléguer la conduite d'opérations d'Inventaire du patrimoine aux collectivités qui en feront la demande – le Département de la Creuse signera bientôt une convention en ce sens. En effet, le **CESR** encourage l'exécutif régional à conduire une politique patrimoniale qui s'attache à développer des passerelles entre les différents échelons territoriaux. Il précise que la structuration de l'offre patrimoniale régionale nécessite organisation, coordination et ce, en vue d'une promotion dynamique.

Sur cette question, le **CESR** renvoie à son rapport sur *la problématique de la protection et de la valorisation du patrimoine bâti en Limousin, (adopté en juin 2006)* qui, sans avoir abordé tous les thèmes, constitue une première ébauche d'une évaluation des actions menées par les différents acteurs dans le domaine du patrimoine.

► Favoriser un aménagement sportif cohérent du territoire régional

Le **CESR** constate que l'avancement des projets de réalisation des bassins de natation connaît une progression satisfaisante. La prise en compte des caractéristiques démographiques de la population limousine (les seniors, les familles et les jeunes) dans ces projets participe à la bonne cohérence de l'ensemble du schéma d'équipements sportifs du territoire régional.

CHAPITRE 2 « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

BP 2007 : Inscription de 98,11 M€ en AP / AE et 114,19M € en CP

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR 2007

► Evolution et répartition financière

La dotation budgétaire affectée à l'« Aménagement du Territoire » s'élève, à 98,11 M€ en AP/AE pour 2007 (93,03 M€ en AP/AE en 2006), soit +5,17% et à 114,19 M€ en CP (108,02 M€ en CP l'année précédente), ce qui représente une augmentation de +5,71% par rapport au BP 2006 et de +13,47% si l'on prend en compte les Décisions Modificatives intervenues au cours de l'année.

Par ailleurs, on peut noter que la section investissement s'élève à 51 M€. Il est à préciser que si l'on ajoute la convention de partenariat TER (53 M€), on obtient un total de 104 M€, soit un peu plus de 90% du chapitre.

Les crédits de paiement sont répartis de la manière suivante entre les différentes orientations stratégiques :

Orientations stratégiques	Projet de BP 2007	% du Chapitre	Variation 2007/2006
2-1 Poursuivre l'ouverture du Limousin...	96,59 M€	84,60	+5,44%
2-2 Relever le défi de la démographie...	2,06 M€	1,80	+31,21%
2-3 Conforter et soutenir les territoires...	8,96 M€	7,85	-12,50%
2-4 Faire de la qualité de l'environnement et du cadre de vie...	6,57 M€	5,75	+43,13%

II. ANALYSE DU PROJET DE BP 2007 DU CHAPITRE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » PAR ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1.Poursuivre l'ouverture du Limousin par le développement des infrastructures et des technologies de l'information

► Parachever l'ouverture du Limousin et irriguer les territoires par des infrastructures routières

Achever la Route Centre Europe Atlantique (RCEA)

Si globalement le **CESR** retient les efforts importants qui sont faits sur cet axe, notamment par la Région Limousin, il déplore, néanmoins, que l'achèvement de la RCEA dans sa partie creusoise prévu en 2009 lors du BP 2006 soit reporté à 2010. Il rappelle que ce tracé est primordial pour l'irrigation et l'ouverture du territoire limousin vers l'Est.

Il note, par ailleurs, que l'achèvement des travaux de la section La Barre – Les Séguines est programmée fin 2007 et se demande à quelle date la RCEA sera réellement terminée dans la partie Ouest de son tracé. Le **CESR** considère que c'est une priorité qui devra être inscrite dans les prochains contrats d'itinéraires.

Aménager la liaison Limoges-Niort, réaliser la connexion autoroutière A10-A20, mettre à 2x2 voies l'axe Limoges-Poitiers

Le **CESR** rappelle, qu'en décembre 2005, il avait approuvé la position unanime et la délibération adoptée conjointement, par le Conseil Régional du Limousin, le Conseil Général de la Creuse, le Conseil Général de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, à propos des aménagements routiers de la liaison Limoges-Niort, de la connexion autoroutière A10-A20 et de la mise à 2x2 voies de l'axe Limoges-Poitiers. Ce projet s'inscrivait, également, dans la continuité de la RN145 sur l'ensemble de son parcours en direction de l'A71. De plus, le **CESR** avait demandé que soit étudiée la possibilité d'une mise à 2x2 voies non concédée entre Bellac et La Croisière.

Aujourd'hui, le **CESR** apprend par les services de la Région que le dossier de la connexion autoroutière A10-A20 est en « panne ». Il regrette cette situation et demande qu'une nouvelle négociation soit rapidement engagée avec l'ensemble des partenaires concernés, afin de trouver une solution pour cette liaison d'intérêt régional, national et européen.

► Faire accéder l'ensemble du Limousin à la grande vitesse et confirmer la pertinence du transport ferroviaire régional et interrégional dans une logique intermodale

Améliorer significativement le temps de parcours entre le territoire régional et Paris en faisant entrer le Limousin dans le réseau européen à grande vitesse

- Mise en service d'un aller – retour TGV Brive-Roissy-Lille

Afin de permettre la mise en service d'une desserte d'un aller – retour TGV Brive-Roissy-Lille qui inscrirait, d'ores et déjà, le Limousin dans le réseau européen à grande vitesse, le **CESR** prend acte :

- d'une part, que les Régions Limousin et Centre ont prévu chacune d'inscrire, au titre de l'expérimentation triennale, 1 million d'euros par an et que la SNCF assurera le solde à hauteur de 3,3 millions d'euros par an ;
- d'autre part, que ce service devrait être opérationnel à partir de décembre 2007.

A ce sujet, le **CESR** tient à rappeler qu'il a toujours été favorable au raccordement ferroviaire du Limousin au réseau européen de desserte à grande vitesse (Nord et Est) ainsi qu'à l'accès direct à la plate-forme aéroportuaire de Roissy. Cependant, il s'interroge sur la durée des parcours et des gares desservies.

- Ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Poitiers/Limoges

En préalable, le **CESR** tient à remercier la Région de lui avoir communiqué, comme il l'avait souhaité lors de ses précédents avis budgétaires, les informations relatives au coût des études engagées au titre du POLT (2,4 M€ dont 0,9M€ pour le Limousin).

Sur ces deux lignes ferroviaires, le **CESR** rappelle la position qu'il a adoptée, à la majorité, lors de sa séance plénière du 8 décembre 2006, à savoir :

« Que l'amélioration de la Ligne Paris-Toulouse via Limoges, reste une priorité du Limousin d'autant qu'elle laisse percevoir, depuis de nombreuses années, des dégradations continues.

Que les deux axes (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et Poitiers-Limoges) sont complémentaires. Ils ne se concurrencent pas, d'autant qu'ils ne se positionnent pas sur les mêmes échéances. La réalisation de la LGV Poitiers-Limoges, prévue à moyen terme, ne se substituera pas au tracé nord-sud. Elle ne doit en aucun cas entraver la nécessité de poursuivre et d'intensifier la modernisation de cette ligne.

Que la LGV Poitiers-Limoges constitue une chance unique et historique pour le Limousin. Elle permettra le désenclavement de notre territoire notamment en intégrant les prémices d'une transversale ferroviaire vers l'est (Bordeaux / La Rochelle / Limoges / Clermont-Ferrand / Lyon). Elle favorisera, par-là même, les relations avec les réseaux nationaux et européens, et ce, grâce à des progrès significatifs en termes de confort et de réduction des temps de parcours. Ainsi, elle jouera un rôle de levier de développement économique et social ».

Favoriser les relations interrégionales

- Modernisation de la liaison ferrée Limoges-Poitiers

La signature de la convention de financement de la réalisation de la première tranche de modernisation de la ligne a permis le début des travaux en août 2006 (gares de Mignaloux-Nouaillé et Nantiat) et devrait permettre en 2007 la poursuite des travaux (gares de Lussac les Châteaux, Montmorillon, Le Dorat et Bellac).

Sur ce dossier, le **CESR** informe la Région qu'il va engager tout prochainement une étude sur « l'offre TER » avec ses collègues du CESR Poitou-Charentes. Il précise qu'il étudiera aussi, dans le cadre de ce dossier, le transport ferroviaire du fret en élargissant son approche interrégionale.

Développer durablement le transport public régional au moyen de la convention TER

La Région prévoit une contribution financière pour l'année 2007 de 53 M€, soit une augmentation de 3,9% par rapport à l'exercice précédent. Elle s'explique principalement par l'actualisation des charges forfaitisées.

Pour sa part, le **CESR** note avec intérêt que pour la quatrième année consécutive, la fréquentation des transports régionaux s'est accrue, de l'ordre de 5% en 2006.

Offrir un transport régional attractif et de qualité permettant de l'ancrer durablement sur les territoires

Le **CESR** souligne que la rénovation des matériels, depuis plusieurs années, est sans doute l'une des principales raisons de l'augmentation de la fréquentation des TER.

Il note, également, que grâce à la construction d'un nouvel atelier de maintenance de « niveau 3 » à Limoges, l'entretien périodique important et les échanges d'organes des AGC resteront assurés en Limousin dès 2008.

► *Affirmer une stratégie régionale en matière de transport aérien dans un cadre interrégional*

Consolider et pérenniser la vocation interrégionale et internationale de l'aéroport de Limoges - Bellegarde

En 2006, le nombre de passagers a connu une nouvelle hausse de 33% (27% en 2005), pour atteindre 376 558 voyageurs.

Le **CESR** note d'une part que 2/3 du trafic se fait à destination de l'Angleterre par des compagnies à « bas tarif », d'autre part que la Région souhaite engager, avec l'ensemble des partenaires du syndicat mixte, une réflexion sur les évolutions de cette structure.

Aérodrome de Brive-Souillac

Pour des raisons de sécurité, le transfert de l'aérodrome de Brive-Laroche sur le site de Brive-Souillac a été envisagé. Le Conseil Régional a confirmé en juin 2006 son aide financière (4 611 225 €) à la construction de ce nouvel équipement, tout en émettant des réserves sur le fonctionnement de cette nouvelle plateforme aéroportuaire régionale.

Pour sa part, le **CESR** a émis également de grandes réserves sur ce dossier dans le cadre de sa réponse à la saisine du Président du Conseil Régional², en raison notamment des interrogations suscitées par le « redimensionnement » et le résultat prévisionnel déficitaire de ce projet.

C'est pourquoi, aujourd'hui la Région souhaite associer les acteurs locaux et les collectivités limitrophes, au sein d'une instance d'observation et de réflexion sur les évolutions du secteur du transport aérien et son impact sur le développement économique et touristique. Il s'agirait par cette structure, d'optimiser et d'harmoniser les politiques publiques pour créer les conditions les plus favorables au rayonnement des territoires concernés. La création de cette instance de coopération fait l'objet de la seconde tranche d'étude confiée aux cabinets Ernst & Young et Cat'Sud qui se prolongera ainsi en 2007. Bien qu'approuvant cette démarche, le **CESR**, aurait préféré que l'étude soit faite au préalable.

² CESR, "Avis sur le projet de construction et d'exploitation d'un aéroport à Brive-Nespouls au travers de la politique aéroportuaire et des infrastructures de communication routière et ferroviaire" – janvier 2005

- Densifier le réseau haut débit et développer les usages et services des Techniques d'Information et de Communication (TIC) au meilleur coût

Disposer d'un maillage complet du territoire par des infrastructures de télécommunication de haut-débit

Dans le cadre du bilan des actions 2006, le **CESR** constate avec satisfaction que les travaux prévus par DORSAL se sont concrétisés et sont conformes aux délais de réalisation prévus. Il approuve aussi la poursuite des actions de la Région pour 2007 dans les deux directions suivantes :

- le maillage du territoire en haut débit ;
- l'usage du haut débit au meilleur coût.

2. Relever le défi démographique par une politique volontariste d'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles activités

- Faire venir de nouveaux habitants et faciliter leur intégration

Le **CESR** souscrit aux orientations de l'année 2007 qui visent notamment à amplifier la politique régionale en matière de prospection, en liaison avec les Pôles Locaux d'Accueil et à poursuivre l'accompagnement et l'intégration des porteurs de projets (programme Equal « Creus'ac », « chèque intégration » destinés aux anglophones, ...).

- Connaître et analyser les dynamiques migratoires

Le **CESR** approuve, également, la préoccupation de la Région en matière d'appréhension des phénomènes migratoires et de leurs impacts sur son territoire. A ce titre, il serait intéressant d'établir des courbes de comparaison de l'évolution de la population régionale avec et sans les nouvelles populations.

Il a aussi apprécié les premiers retours d'étude sur les « jeunes », que la Région a réalisé en liaison avec l'INSEE et l'Université de Limoges.

A ce propos, le **CESR** précise qu'il organisera le 17 octobre 2007 un forum sur le « Devenir des jeunes en Limousin à l'horizon 2017 » et que, dans ce cadre, il lance une enquête sur Internet auprès des jeunes limousins de 12 à 25 ans, entre le 15 mars et le 15 mai 2007.

3. Conforter et soutenir les territoires de projet du Limousin dans un souci de cohésion et de solidarité régionales

En raison de l'avancement des contrats, les AE/AP (-37,43%) et les CP (-12,50%) diminuent fortement, traduisant ainsi le retard pris au départ. C'est pourquoi, la Région a prorogé l'engagement des actions inscrites dans les contrats de Pays, les contrats de pôle structurants, les contrats d'agglomération, les opérations devant être dorénavant engagées avant le 31 décembre 2007.

Par ailleurs, le **CESR** a bien noté qu'en raison de cette échéance prochaine, la Région allait entreprendre avec ses différents partenaires, au cours de l'année 2007, une évaluation sur les actions conduites ainsi qu'une réflexion sur les évolutions à mener sur les politiques territoriales pour la période à venir. Le **CESR** partage cette approche de contractualisation adaptée.

► Soutenir le développement rural en accompagnant les projets de territoires

Même si le bilan de l'exercice 2006 des contrats de pays montre un taux général d'engagement des crédits satisfaisant (70%), le **CESR** constate, néanmoins, qu'il recèle, dans certains cas, un taux d'exécution limité, parfois faible, en particulier au niveau des départements de la Creuse (59,68%) et de la Haute-Vienne (66,57%).

► Accompagner le développement des agglomérations et des réseaux de villes

Le **CESR** constate, également, que l'état d'avancement des deux contrats d'agglomération de Limoges et de Brive ne sont respectivement engagés qu'à hauteur de 51% et 26%.

► Affirmer le rôle moteur de la Région dans l'appui au développement territorial

Le **CESR** rappelle que cet objectif vise au développement de l'ingénierie territoriale et à l'appui de la Région en direction des territoires.

En ce sens, le **CESR** approuve la décision de la Région Limousin de poursuivre le financement de l'animation des contrats de pays (chefs de projet et assistants secrétariat, animations thématiques) au titre de l'exercice 2007.

Le **CESR** approuve, également, le financement des actions relevant de l'appui méthodologique. En effet, il apparaît nécessaire de remplir des missions davantage tournées vers l'évaluation des contrats en cours, la formation et l'animation d'un réseau d'acteurs des territoires, la capitalisation et l'échange d'expériences, les coopérations interterritoriales, le soutien à l'expérimentation.

4. Faire de la qualité de l'environnement et du cadre de vie un atout du Limousin au service du développement durable

Le **CESR** constate, que cette rubrique connaît une croissance forte. En 2007, la Région a décidé une augmentation de +23,35% en AP/AE et de +43,13% en CP, en raison, notamment, de la mise en place d'un nouveau règlement intérieur dans le domaine des énergies renouvelables qui a permis de faire émerger des demandes en nombre de la part des particuliers et des collectivités.

► Améliorer la gestion durable de l'eau et préserver la biodiversité

Préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel régional

Le **CESR** note qu'en 2007, l'action principale de la Région consistera en l'achèvement de l'étude stratégique sur la préservation de la biodiversité et la mise en place des réserves naturelles dont les premiers projets pourraient être présentés au second semestre 2007.

Dans le cadre de cette étude stratégique, le **CESR** souhaiterait qu'un volet de cette étude soit consacré aux risques éventuels de distorsion de concurrence entre territoires voisins que pourrait entraîner la préservation de la biodiversité sur certains espaces. Plus généralement, il s'interroge sur les conséquences d'un accroissement important du nombre de normes environnementales pour le développement économique.

Mettre en œuvre le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vienne

L'année 2007 sera marquée par la mise en place effective de l'établissement public du bassin de la Vienne.

Le **CESR** souscrit à la création de cet établissement public ainsi qu'à l'adhésion de la Région Limousin à son syndicat mixte, même s'il constate que le département de la Haute-Vienne et de l'agglomération de Limoges ne feront pas partie de ce nouvel établissement public. Il regrette, par ailleurs, que pour des raisons réglementaires, la Région Limousin supporte la majorité des charges sans bénéficier de la majorité des voix au sein de cette instance.

► Maîtriser l'impact environnemental des activités humaines

En préalable, le **CESR** rappelle qu'il a adopté le 13 octobre 2006 une étude sur « *la valorisation des énergies renouvelables du Limousin* » qui présentait 72 propositions autour de 5 thématiques principales. A cette occasion, le **CESR** précise qu'il s'est engagé, en 2007, à assurer un suivi des travaux au travers de la concrétisation des actions proposées.

Utiliser rationnellement l'énergie et développer les énergies renouvelables

Dans le cadre de ses actions de sensibilisation, d'incitation et de soutien à l'usage et à l'expérimentation des énergies renouvelables, la Région propose en 2007 de mettre en œuvre un certain nombre d'actions, dont notamment :

- la mise en place d'un observatoire des aides régionales ;
- la mise en œuvre d'actions structurantes ;
- l'élaboration d'un plan média sur le partenariat ;
- la poursuite de la sensibilisation des installateurs aux technologies « renouvelables » ;
- la création d'une SEM Energies Renouvelables.

Le **CESR** approuve pleinement ces orientations, d'autant qu'il les a prescrites pour la plupart, précisément (ou dans l'esprit), dans son rapport d'octobre 2006 sur « *la valorisation des énergies renouvelables du Limousin* » (à titre indicatif, propositions n° 8 ; 9 ; 15 ; 17 ; 37 ; 38 ; 43 ; 49 ; 56 ; ...).

Aider les entreprises à améliorer leurs performances environnementales

La Région a instruit en 2006 plus de 50 dossiers en partenariat avec l'ADEME et l'Etat. Elle poursuivra le Programme Régional de Management Environnemental (PRME) en 2007. Dans ce cadre, le **CESR** souhaiterait que la problématique des déchets électroniques soit prise en compte.

Planifier et mettre en œuvre des actions structurantes en matière de lutte contre l'effet de serre et les pollutions

Le **CESR** a pris acte, dans le cadre du transfert de compétence Etat – Région relatif au Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux (PREDD), que le Conseil Régional a approuvé début janvier 2007 le principe de révision du PREDD, qui donnera donc lieu, cette année, à une étude et à la création d'une commission consultative.

Le **CESR** rappelle que, lors de son avis sur les OB 2007, il a approuvé les objectifs que la Région Limousin envisage de donner à ce PREDD. Mais il a souhaité que le lien avec les autres procédures tel le Plan Régional Santé - Environnement notamment soit plus clairement établi et ce, dans le souci de l'élaboration d'une stratégie globale mise en œuvre par un ensemble d'outils. Par ailleurs, le **CESR** note que la Région proposera, au titre du plan climat, un plan d'actions stratégiques en juin 2007.

► *Eriger l'habitat, le cadre de vie ainsi que l'offre de soins en éléments forts de la cohésion et de l'attractivité du territoire*

Améliorer et développer le parc locatif social

L'année 2006 a marqué la fin du Contrat de Plan et aussi celle du dispositif d'aides en faveur de l'habitat social. Le **CESR** note en particulier, qu'en ce qui concerne les logements privés, les programmes régionaux de « réhabilitation et d'acquisition amélioration » en faveur des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants ont été largement sollicités au cours de cette dernière année.

Par ailleurs, le **CESR** approuve la mise en place par la Région d'un nouveau dispositif dont l'objectif sera d'intégrer la nouvelle approche de la politique environnementale menée par la Région depuis deux ans, notamment dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables, de l'éco-construction et plus particulièrement du bois construction.

Préalablement, la Région s'engage à :

- faire un bilan et un état des lieux des aides de l'habitat social sur la période 2001 - 2006 ;
- mettre en place un dispositif « transitoire » ;

- travailler avec un organisme certificateur indépendant : CERQUAL (Certification QUALité Logement), afin d'élaborer, avec les différentes parties prenantes, un référentiel spécifiquement Limousin.

Agir pour maintenir l'offre de soins sur le territoire

Si le **CESR** rappelle, une fois encore, que la Région n'a pas vocation à s'investir financièrement dans le domaine de la santé, elle peut néanmoins agir sur l'offre de soins dans le cadre de ses compétences en matière d'Aménagement du territoire, de Formation et de Recherche. C'est pourquoi le **CESR** est favorable à la création de "Maisons de Santé pluridisciplinaires". Cette initiative est d'autant plus pertinente dans une région qui doit composer avec une baisse constante des installations de professionnels de santé, un territoire rural et une population caractérisée par une moyenne d'âge élevée. Le **CESR** considère que la création de « Maisons de Santé pluridisciplinaires » constitue une solution intéressante. Il encourage la volonté de l'exécutif régional à s'engager dans ce projet.

Enfin, le **CESR** a bien noté, de nouveau, l'objectif poursuivi par la Région en faveur de la fidélisation des professionnels de santé formés sur le territoire régional, au travers de deux conventions relatives:

- à la coordination des aides au maintien ou à l'installation des professionnels de santé en Limousin ;
- à la création d'un guichet unique proposé par la Mission Régionale de Santé.

A propos de la première convention, le **CESR** rappelle, comme il l'a préconisé dans son avis sur les OB 2007 que cet objectif doit prendre en compte l'ensemble des formations médicales et para médicales du secteur de la santé. De plus, il serait aussi souhaitable que notre Région préconise auprès des Etablissements Hospitaliers, publics et privés, une meilleure accessibilité à la promotion sociale de ses personnels. Cette recommandation pourrait se faire en collaboration avec les services de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation. Une telle initiative présenterait un double avantage :

- permettre l'accès aux catégories supérieures pour les hospitaliers ;
- fidéliser ces personnels sur leur lieu de travail.

Cette action pourrait être menée parallèlement à l'allocation d'étude « fidélité santé ».

CHAPITRE 3 « ECONOMIE ET EMPLOI »

BP 2007 : inscription de 58 944 000 € en AP/AE et 44 244 500 € en CP

I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET DE BUDGET DE L'ECONOMIE ET L'EMPLOI POUR 2007

► Evolution et répartition financière

La dotation budgétaire affectée à l'« économie et emploi » s'élève, pour l'exercice 2007, à 44,24 M€. Cette somme, qui représente une augmentation de 8,65% par rapport au BP de l'année précédente, est répartie de la manière suivante entre les différentes orientations stratégiques dont les dotations sont, dans leur ensemble, équilibrées :

Orientations stratégiques	Projet Budget 2007	% du Chapitre	Variation 2007 / 2006
2.1 Le choix de la proximité ...	10,41 M€	23,5%	27,1%
2.2 Le choix d'une économie diversifiée ...	13,63 M€	30,8%	4,3%
2.3 Le choix d'une économie vivante ...	9,65 M€	21,8%	-21,9%
2.4 Le choix de concilier développement économique, ambition sociale ...	10,55 M€	23,8%	48,6%

II. ANALYSE DU PROJET DE BP 2007 DU CHAPITRE « ECONOMIE ET EMPLOI » PAR ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Le **CESR** constate que dans leur globalité, les prévisions du BP 2006 ont été respectées, même si des ajustements ont été opérés en fonction des besoins de chacune des orientations stratégiques.

Les crédits de ce chapitre s'élèvent à 58,94 M€ en AP/AE pour 2007 (47,88 M€ en AP/AE en 2006) et 44,24 M€ en CP pour 2007 (40,72 M€ en CP en 2006) – soit une augmentation de +16,47% par rapport à l'année précédente. En 2007, la Région poursuit la mise en œuvre du SRDE selon ses quatre choix politiques.

1. Le choix de la proximité, de l'intelligence et de l'efficacité collective

► Se concerter pour agir

Améliorer la qualité de la décision des élus par des études économiques : le **CESR** approuve la volonté de la Région de mettre en œuvre une évaluation de sa politique de développement économique. S'il en prendra avec intérêt connaissance par l'intermédiaire de sa synthèse par le FOCAL publié par l'INSEE, il souhaite être destinataire de l'entièreté des résultats de ces travaux.

Concernant l'intervention sur les situations économiques d'urgence, le **CESR** a déjà approuvé la démarche adoptée par la Région, en partenariat avec les professionnels et visant au développement de la culture de l'herbe et à l'optimisation des systèmes herbagers. Ce type de situation n'étant pas, par définition, pré-programmable, le **CESR** note l'inscription d'une enveloppe prévisionnelle de 0,3 M€ en AE au titre de l'année 2007.

► Faciliter la réalisation des projets

Le **CESR** prend acte de la poursuite de la montée en puissance des actions de la Région.

Promouvoir, animer et offrir des services aux entreprises

Le **CESR** approuve d'une façon générale la volonté de l'exécutif de maîtriser les budgets des agences et structures régionales, ainsi que leur repositionnement dont l'affichage est plus clair notamment depuis la relocalisation géographique de plusieurs d'entre-elles.

Il souhaite des compléments d'information concernant son engagement financier à l'égard de **Limousin Expansion**. A cet effet, il sollicite une approche de l'évolution de la participation régionale 2006-2007 prenant en compte une seule et même base, par l'affichage distinct des missions externalisées en 2007. Le **CESR** note les résultats de l'étude d'European Business Network démontrant l'opportunité et la faisabilité d'un Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) au niveau régional. Il s'interroge cependant sur les moyens humains nécessaires à cette première pour assurer le développement de ses missions.

Aider au transfert de technologie

Le **CESR**, conscient de l'état d'avancement des réflexions qui se situe au stade de la structuration du réseau, apprécie l'intérêt porté par la Région en ce domaine et son souci de favoriser le développement de Centres de Ressources Technologiques.

Promouvoir, animer et offrir des services aux acteurs touristiques

Le **CESR** approuve le principe de la campagne de communication envisagée par le Comité Régional de Tourisme (**CRT**). Cependant, il souhaite qu'elle s'inscrive dès à présent dans la ligne conductrice de la communication mise en œuvre par la Région, dans les réflexions menées sur l'image du territoire dans le cadre du SRADDT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) et ce, dans le souci d'un marketing territorial structuré.

Concernant le **SYMIVA** (Syndicat Mixte Interdépartemental et Régional de Vassivière en Limousin), le **CESR** prend note de la poursuite du plan d'actions engagé en 2006 en vue de l'apurement de la situation et de l'aboutissement des projets en cours. Il réitère son inquiétude sur ce dossier, notamment sur les conditions de vente des activités et du patrimoine dont le recentrage de la structure sur son cœur de métier entraîne la séparation.

2. Le choix d'une économie diversifiée et compétitive

» Développer les dynamiques collectives et les connecter à des réseaux

Dans le cadre de l'action soutenir les démarches collectives, le **CESR** note la poursuite des actions inscrites au BP 2006 et auxquelles il avait souscrit. Il approuve donc l'étude envisagée en faveur d'un pôle « sciences du vivant » et le projet de création d'un CEEI régional, ces deux démarches, tout comme les précédentes, étant « *vecteurs de valeur ajoutée et par conséquent de développement économique et social pour la région Limousin³* ».

» Faciliter le renouvellement du tissu économique

Concernant l'action favoriser la création et la reprise d'entreprises le **CESR** prend note de la poursuite des orientations de la Région : elles seront confortées par la mise en place d'un guichet unique pour les porteurs de projet « Objectif Création » dont l'action sera renforcée par la refonte des aides aux créateurs/repreneurs d'entreprises, elle-même complétée par la reprise par la Région du dispositif EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles) en faveur de publics ciblés. Le **CESR** approuve l'amélioration ainsi apportée pour les porteurs de projet en termes de lisibilité de la stratégie régionale et de simplification des démarches administratives des demandeurs.

Cependant, concernant la refonte des aides aux créateurs/repreneurs d'entreprises, le **CESR** attire l'attention sur trois points :

- il convient d'agir à la fois sur la création et la transmission-reprise d'entreprises de manière complémentaire et coordonnée dans l'objectif du maintien d'un maillage territorial ;
- à propos de l'aide systématique à la création d'entreprise, d'un montant plancher de 1 000 € et modulable jusqu'à 15 000 €, le **CESR** souligne la nécessité d'appréhender cette participation sous l'angle fiscal et le mouvement « d'aubaine » qu'elle risque d'engendrer. Aussi, il suggère sa préférence pour la forme de prêt éventuellement non remboursable les deux premières années ;
- si le principe du « chèque étude » est approuvé par le **CESR**, cette appellation risque d'entraîner une confusion de son objet dans l'esprit des demandeurs. Aussi, le **CESR** lui préférerait le nom de « chèque accompagnement » ou de « chèque installation ».

Le **CESR** souligne l'incontournable appréhension du phénomène de création d'entreprises en Limousin.

Dès à présent, il peut rappeler qu'en 2006 :

- sur les 1 839 nouvelles immatriculations enregistrées par les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) de la région, 66% concernaient des créations pures, 16% des réactivations et 18% des reprises ;
- sur les 1 534 nouvelles immatriculations auprès des Chambres des Métiers et de l'Artisanat (CMA) du Limousin, 76% étaient des créations, 24% des reprises.

Le **CESR** insiste sur la nécessité de distinguer les créateurs d'entreprises qui le font par choix, de ceux qui y sont amenés par obligation sociale. Ainsi, en 2006, 468 demandeurs d'emploi ont créé leur entreprise artisanale, soit 31% des créations enregistrées par les CMA du Limousin.

³ Avis du CESR sur le BP 2006

De même, il est indispensable de regarder l'attractivité de la région en la matière : 31% des entreprises artisanales créées en 2006 l'ont été par des porteurs de projets extérieurs au département d'implantation (source : CMA du Limousin)

Enfin, le **CESR** tient également à rappeler la qualité du phénomène de création d'entreprises en Limousin avec un taux de survie des entreprises en moyenne deux fois supérieur aux résultats nationaux : les entreprises artisanales du Limousin ont un taux de mortalité de 14,3% à 2 ans, et de 32% à 5 ans (source : CMA du Limousin).

Le **CESR** insiste sur la nécessité d'un suivi et d'une évaluation de la création d'entreprises afin d'en assurer la qualité et un accompagnement efficient.

► Agir sur les facteurs clés de la compétitivité des entreprises

Afin de prévoir et traiter la vulnérabilité des entreprises, la Région souhaite être associée aux procédures existantes pour mobiliser au mieux son intervention au titre de l'Appui à l'Adaptation des Entreprises aux Mutations Economiques (AAEME).

A ce sujet, le **CESR** a déjà approuvé la mise en place de ce dispositif et rappelle qu'il restera attentif aux moyens d'évaluation qui seront mis en place et à la consultation et/ou l'information aux salariés qui sera faite.

3. Le choix d'une économie vivante au service d'un territoire vivant

► S'ouvrir aux hommes et aux activités

Sur l'action développer la communication économique le **CESR** approuve la décision de la Région de poursuivre les partenariats avec les médias, même si, pour des raisons de période électorale, celui avec France 3 Limousin-Poitou Charentes est temporairement suspendu.

► Faire de tous les territoires des lieux de production

Concernant l'action soutenir les actions économiques territorialisées le **CESR** prend acte, de la poursuite de sa montée en puissance - notamment de l'avancement des procédures de **Démarches Collectives Territorialisées (DCT)**. Au regard du succès significatif de ces dernières, le **CESR** souhaite que la Région prévoie par anticipation des redéploiements ou rallonges budgétaires afin de ne pas perturber la dynamique engendrée.

A propos des **Zones d'Activités structurantes**, le **CESR** s'interroge sur les raisons motivant la révision d'un règlement récent. De même, il sollicite un complément d'information sur la définition du terme « structurant » dans le cas présent afin d'appréhender la stratégie de la Région en la matière. Il souhaite également que le règlement envisagé intègre des critères de développement durable, notamment au regard des propositions qu'il a émises lors de ses travaux sur « La valorisation des énergies renouvelables en Limousin » adoptés en octobre 2006. De plus, compte tenu de la vigilance portée par l'institution régionale en matière de maîtrise budgétaire, il préconise dès l'amont une approche perspective de l'enveloppe budgétaire que la mise en œuvre de ce règlement engendrera.

Sur l'action soutenir l'installation et l'emploi en agriculture le **CESR** souligne qu'un objectif opérationnel de 230 installations en moyenne par an ne permet pas d'assurer le renouvellement des exploitants et notamment la pérennisation des volumes produits.

4. Le choix de concilier développement économique, ambition sociale et performance environnementale

» Concilier croissance économique et progrès social

L'économie sociale et solidaire ainsi que la filière bois sont deux grandes priorités régionales.

Sur l'action soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire

Le **CESR** approuve la poursuite de ces actions pour lesquelles il avait souscrit aux orientations initiales préconisées par la Région. A propos du programme relatif aux emplois associatifs, le **CESR** réitère le nécessaire bilan de ce dispositif afin d'en connaître les résultats, notamment en ce qui concerne la formation des salariés recrutés.

Il peut apparaître qu'à un certain moment de leur développement les TPE (Très Petites Entreprises) aient besoin de se regrouper pour atteindre :

- soit des volumes d'achat significatifs ;
- soit répondre à des marchés dépassant leurs seules capacités individuelles ;
- soit de procéder à des recrutements de personnel de plus ou moins longue durée.

Il paraît légitime que la Région appuie ces démarches qui ont pour vocation de favoriser le développement économique local et la création d'emplois. Il apparaît toutefois souhaitable que les initiatives qui pourraient être prises dans ce domaine s'inscrivent dans des dispositifs d'accompagnement déjà existants : coopératives, GIE (Groupement d'Intérêt Economique), etc..

En matière de soutien du développement de nouvelles formes d'activités économiques, le **CESR** en approuve les objectifs. Cependant, il s'interroge sur l'existence d'un diagnostic relatif au **programme agricole biomasse et énergies en Limousin 2007-2009**. En effet, s'il importe de se doter dès à présent des moyens d'accompagner les investisseurs, le **CESR** insiste sur la nécessité d'une approche prospective, ou du moins anticipative, outil d'aide à la décision des investisseurs potentiels et de structuration de filières, notamment en prévision de 2013 (fin de l'actuelle Politique Agricole Commune).

» Concilier développement économique et qualité de l'environnement

Cet objectif porte sur le **développement de l'activité et de l'emploi pour le secteur de la forêt et du bois**. Si l'amont de la filière pourra mobiliser du CpER, la mise en œuvre du Plan Régional de la Filière Bois, et tout particulièrement l'aval de la filière, nécessitera la mobilisation de crédits régionaux. Des crédits d'Etat et des Régions concernées par la Convention Interrégionale Massif Central pourront également être sollicités sur certaines thématiques en faveur du développement de la forêt et du bois. Le **CESR** approuve les orientations données à cette action. Elles s'inscrivent d'ailleurs dans la logique de ses travaux menés en la matière ces dernières années. Il rappelle cependant que le développement du bois dans la construction notamment nécessitera la formation à ce matériau, tant des professionnels du bâtiment que des services administratifs conseillers et instructeurs.

Le **CESR** déplore la suppression du mode de fonctionnement basé sur les Commissions Mixtes, remplacé par la mise en place d'une Instance Régionale des Aides Publiques dans un souci d'efficacité, car cela ne va pas dans le sens du développement de la démocratie participative.

En conclusion, le **CESR** perçoit à travers ces documents, que la Région Limousin est dans une phase d'approche efficiente du SRDE. C'est pour cela qu'il sollicite dans les meilleurs délais une vision globale des politiques menées sur l'ensemble du territoire national par ces outils stratégiques régionaux aujourd'hui expérimentaux.

Enfin, le **CESR** attire l'attention sur l'incontournable nécessité d'anticiper dès à présent les évolutions agricoles en vue de l'échéance de 2013 et le futur zonage européen, notamment la sortie de « zone transitoire » de plusieurs territoires infra-régionaux. Cette vigilance doit être globale, et devra notamment porter sur la procédure DCT, le Limousin disposant d'un réseau dense de petites entreprises. Cette réflexion nécessaire aura pour objectif de trouver un équilibre entre la pertinence et l'efficacité des outils proposés et leur impact budgétaire à terme pour l'institution régionale.

CHAPITRE 4

« EUROPE ET COOPERATION INTERNATIONALE »

BP 2007 : Inscription de 3 846 453 € en AP/AE et 9 962 185 € en CP

	Projet BP 2007	% du Chapitre	Variation 2007/2006
411 Renforcer la notoriété...	0,16M€	1,60%	-35%
412 Mobiliser les financements..	8,88M€	89,40%	-50,8%
413 Préparer un avenir...	0,84M€	8,40%	-6,95%
414 Rendre l'Europe plus ...	0,06M€	0,60%	-33,68%

L'année 2006 a été marquée par la création d'un nouveau service de la Délégation à la Coopération rassemblant les affaires européennes (ancienne « Mission Europe ») et internationales (ancienne « Cellule de la Coopération décentralisée »). L'orientation stratégique correspondant à ce domaine s'intitule « Ancrer durablement le Limousin dans une Europe élargie et un monde ouvert ».

1. Renforcer la notoriété du Limousin et la compétitivité de ses acteurs

Le **CESR** note que l'année 2007 doit être marquée par une réduction des moyens financiers, une concentration des moyens sur l'animation des coopérations prioritaires et une recherche d'une plus grande optimisation des échanges.

De façon générale, un souci de rationalisation des moyens financiers et humains est constaté sur l'ensemble de l'orientation stratégique « Ancrer durablement le Limousin dans une Europe élargie et un monde ouvert ».

2. Mobiliser les financements européens en faveur du développement régional

2007 constitue une année de transition entre les deux générations de programmes européens, 2000-2006, d'une part et 2007-2013, d'autre part.

Le **CESR** approuve la volonté de la Région de faciliter l'accès des porteurs de projets limousins aux nouveaux programmes cadres européens de la période 2007-2013 donnant lieu à des **appels à projets** lancés par la Commission européenne.

CHAPITRE 5

« COMMUNICATION ET CITOYENNETE »

BP 2007 : Inscription de 3 240 000 € en AP/AE et 3 140 000 € en CP

	Projet BP 2007	% du Chapitre	Variation 2007/2006
5.1 Soutenir le développement...	0,76 M€	24,20%	+15,15%
5.2 Faire connaître l'institution...	1,45 M€	46,18%	+16,93%
5.3 Le choix de la proximité...	0,93 M€	29,62%	+4,49%

1. Soutenir le développement territorial

La Région poursuit son action de soutien aux manifestations de portée nationale ou internationale qui sont favorables à la notoriété et à l'image du Limousin. Le **CESR** aimerait connaître les actions « phares » qui sont prévues en 2007.

2. Faire connaître l'institution régionale

L'année 2006 a été marquée par la célébration des 20 ans de l'élection des conseillers régionaux au suffrage universel. Le **CESR** note qu'est prévue en 2007 une « adaptation » du logo de la Région Limousin. Il est précisé que ce travail a été réalisé en interne, en collaboration avec le département de sémiologie de l'Université de Limoges. En complément de cette information, le **CESR** souhaiterait connaître le coût total de cette opération de toilettage du logo.

Une nouvelle formule de la Lettre du Limousin, prenant en compte la dernière charte éditoriale, doit également être publiée en 2007.

3. Le choix de la proximité et de la citoyenneté

L'année 2006 a été la première année pleine de fonctionnement des maisons de la Région en Corrèze et en Creuse.

Le Conseil Régional des Jeunes devrait poursuivre ses actions en 2007 et notamment participer à l'organisation du Forum du CESR en octobre 2007, intitulé « le devenir des jeunes en Limousin, à l'horizon 2017 ».

Par ailleurs, la Région entend développer une politique de soutien aux « Agenda 21 » locaux. Ainsi, un appui financier et technique, à l'élaboration de ces Agendas, pourrait être envisagé (dans un premier temps à l'intention des communes de plus de 2 000 habitants et des communautés de communes). Le **CESR** partage les orientations préconisées par la Région Limousin dans le cadre de cette démarche.

CHAPITRE 6 « SE DONNER LES MOYENS DE L'AMBITION REGIONALE »

1. Les ressources humaines

Le **CESR** constate que la Région a procédé au cours des trois dernières années au recrutement de 191 agents, pour l'essentiel, motivé par la mise en œuvre de nouvelles politiques et des lois décentralisation, ce qui porte les effectifs gérés par la Région à 642 agents.

Concernant les emplois aidés affectés dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPL), il semblerait que la Région souhaite pérenniser les emplois liés à la maintenance informatique. Toutefois le **CESR** s'interroge :

- comment seront ils répartis dans les établissements ?
- qu'advient-il des autres emplois aidés qui ne sont pas liés à la maintenance informatique ?

2. Communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Région Limousin

Le **CESR** a pris connaissance du rapport de la Chambre régionale des comptes du Limousin qui a valeur de décision de justice et n'appelle donc aucun commentaire de sa part.

DECLARATIONS D'ORDRE GENERAL OU STRATEGIQUE PRONONCEES A L'OCCASION DE LA PRESENTATION DE L'AVIS

- ✓ Intervention de **Monsieur Jean-François SOURY** au titre de la CGT
- ✓ Intervention de **Madame Martine DUCHAMP DE LAGENESTE** au titre de l'Union Régionale des associations familiales



COMITE REGIONAL CGT LIMOUSIN

24, rue Charles Michels
87039 LIMOGES CEDEX
Téléphone : 05.55.79.52.47
Télécopie : 05.55.33.42.58
E mail : limousin@cgt.fr



Déclaration sur l'avis sur le budget 2007

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

La présentation de l'avis sur le budget 2007 nous amène à redire ce que nous disions lors de la présentation des orientations budgétaires.

En effet force est de constater qu'il manque dans le cadre de l'acte II de la décentralisation une douzaine de millions d'€. Pour combler ce désengagement de l'état la recette est toujours la même aller chercher le manque à gagner dans la poche du contribuable et plus particulièrement dans celle des population.

Le prélèvement sur la TIPP qui frappe indistinctement quelle que soit les revenus s'établit à près de 9 millions d'€ ; l'augmentation des taxes sur les cartes grises qui frappe dans les mêmes conditions alors même que compte tenu de l'insuffisance des transports en commun oblige les salariés quelque soit leurs revenus à posséder au moins une voiture pour se rendre au travail les obligeant par la même à passer à la caisse. L'augmentation de la fiscalité directe de l'ordre de 2,3 millions d'€.

9 millions de TIPP + 1 million de carte grise + 2,3 millions d'impôts directs == de 12 millions soit sensiblement autant que le manque de dotation du gouvernement. Regardons y d'un peu plus près : sur les 2,4 millions de plus la grande partie est prise sur les ménages épargnant largement les entreprises grâce au plafonnement de la TP. Bouclier fiscal pour l'impôt sur le revenu des plus riches plafonnement de la TP pour les entreprises dans les territoires il ne reste plus que les plus défavoriser pour financer les dépenses de solidarité qui devraient l'être par ceux qui ont la plus forte capacité contributive. Pour preuve le montant de la collecte de la taxe foncière sur les propriétés bâties augmentera de 8,83% contre +5,25% pour celui de la TP. De ce fait le contribuable limousin paie deux fois la décentralisation, la première avec les impôts nationaux notamment la TVA qui frappe tout le monde et qui elle contrairement à l'impôt sur le revenu ne baisse pas malgré la décentralisation et la seconde par le biais des impôts régionaux. C'est là tout le comble de cette décentralisation.

Oui une réforme fiscale ambitieuse est nécessaire plus ambitieuses que celle que voulait nous faire avaler les experts lors de la réunion du 16 février qui ne souhaitaient que toiletter le système en affectant la totalité d'un impôt à un niveau sans toucher aux clés de répartition et sans toucher aux assiettes servant à calculer ces taxes faisant ainsi l'impasse sur la question de la citoyenneté des entreprises leur devoir envers les territoires et la manière dont est obtenu leur résultats, éludant par la même la question d'une véritable péréquation le montant des collectes étant insuffisant.

Comme cela ne suffit pas il y a également pression sur les agents du conseil régional par le biais du « contrat de progrès social ». La déclaration commune CGT FO FSU pointe un certain nombre d'interrogation, notamment le refus d'aligner le régime indemnitaire des personnels TOS sur celui dont bénéficient leurs collègues de la même catégorie et de la même filière qui travaillent au sein des services de la région qui constitue une rupture du principe d'égalité alors même que ces

personnels ont des missions comparables notamment en terme de technicité ou de pénibilité. Sur le déroulement de carrière ou les déclarants demandent que soit clairement affirmé la volonté de la région de ne pas modifier sa politique en matière d'évolution de carrière. Que des précisions soient également apportées avec des garanties quand à la durée du travail, sur le recrutement, la reconnaissance des métiers et qualifications etc.

Pour la CGT la rémunération des agents ne peut être considéré comme une variable d'ajustement budgétaire dans une stratégie d'opposition des agents publics aux citoyens. Pour nous il n'est pas question d'avoir dans les rapport état régions les mêmes relations que dans l'industrie entre donneurs d'ordre et sous traitant. Ou pour éviter le conflit avec le financeur on se retrouve à accentuer la pression sur les salariés.

Sur les infrastructures : nous ne pouvons que rappeler nos positions antérieurs tant sur le POLT ou nous considérons que les financements prévus ne sont pas suffisant au regard des prévisions de financement de la LGV et nous aurons encore attendre longtemps pour avoir une liaison ferroviaire digne du 21^{ème} siècle pour se rendre à Paris.

Sur la liaison routière Niort-Limoges nous avons dit lors de la séance sur le budget 2006 que nous n'étions absolument pas convaincu par le projet, aujourd'hui on nous dit qu'il est en panne et chacun sait qu'il est coûteux de tomber en panne sur une autoroute.

Sur l'aéroport Brive Souillac nous continuons à penser qu'il est disproportionné et que c'était avant la décision qu'il aurait fallu faire toutes les études nécessaire.

Sur le développement économique : Si l'on en croit l'article paru dans la presse d'hier et s'il se confirme on peut s'inquiéter de la pertinence du dispositif d'aide aux entreprises et de l'urgence qu'il y a à le remettre à plat. En effet si le dispositif est créateur d'emploi 2 emplois créés contre moins d'un dans les entreprises non aidés on peut s'interroger sur le coût d'un emploi qui si on extrapole l'étude semble ressortir autour de 55 000 € l'emploi sans que l'on est d'indication sur le type d'emploi.

Sur la page 25 sur le soutien au développement de l'économie sociale et solidaire : Si nous considérons que cela mérite attention nous réaffirmons notre opposition à la substitution des services publics par l'associatif. Est-il normal par exemple qu'une association qui remplit une mission de service public en aidant les personnes âgées à domicile décide d'arrêter sa mission du jour au lendemain au prétexte que le personnel demande l'application de la convention collective ? Est-ce cela l'économie sociale et solidaire ? Voilà la différence entre une mission de service public et un service public.

Pus généralement sur l'emploi et le développement économique nous continuons à dire qu'il est urgent d'organiser une réflexion sur le devenir de l'industrie dans les années futures.

Enfin pour terminer nous avons bien noté le renouvellement du parc informatique pour les conseillers régionaux mais nous n'avons rien vu sur l'équipement des conseillers économiques et sociaux.

Pour toutes ces raisons nous ne voterons pas l'avis proposé.

Objet : Restauration scolaire

La Région a de nouvelles responsabilités quant à la restauration scolaire, tout au moins sur les tarifs. Mais il est évident que les tarifs de cette restauration ont une influence sur la qualité des repas, et de cette qualité dépend la santé des utilisateurs.

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire Alimentaire (AFSSA) s'est penchée sur cette question de la qualité des repas des élèves des lycées et collèges- au travers de 724 établissements.

En conclusion de cette enquête, il s'avère que les règles d'hygiène et de traçabilité des produits sont globalement respectées. Mais la qualité nutritionnelle des repas laisse à désirer. Seul un tiers des établissements applique des mesures d'équilibre alimentaire.

Seraient en cause les moyens financiers, et une formation insuffisante des personnels. Une circulaire impose pourtant depuis six ans cette notion d'équilibre alimentaire.

Objet : Allocation de rentrée scolaire

La mise en place d'une allocation de rentrée scolaire pour les lycéens pour financer l'achat des manuels scolaires nous a donné satisfaction, mais l'objectif final est que cette allocation profite effectivement aux familles.

Je constate qu'en 2006- 22 129 chèques ont été distribués pour environ 23 000 élèves recensés des lycées.

Plus de 800 familles n'ont donc pas profité de cette allocation.

Il faudrait peut être déduire quelques redoublants de ce chiffre ?

La mise en place de ce système a surtout été complexe, et l'information largement divulguée.

Cependant, il faut se demander si cette information était suffisamment claire pour être comprise de tous ?

En effet, on nous signale de nombreuses demandes en cours d'année.

Ne faudrait-il pas réfléchir à des moyens supplémentaires pour relayer cette information auprès des familles. En effet, il est surprenant qu'une allocation de ce type soit refusée lorsque l'on connaît le coût d'une rentrée scolaire.

